

Objet : RS - Fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable - Modification de l'aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux de la commune de La Ravoire

- date de convocation le 01 juillet 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Le Châtelard, gymnase, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 43

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Farid Rezzak
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Josiane Rosset
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 30

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Alain Caraco - de Daniel Bouchet à Sophie Bourgade - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Pierre Casazza à Marie Bénévise - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Maryse Fabre à Cécile Trahand - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Christian Gogny à Philippe Gamen - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Raphaële Mouric à Isabelle Dunod - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Claire Plateaux à Farid Rezzak - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 juillet 2022

délibération n° 113-22 C

objet **RS - Fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable - Modification de l'aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux de la commune de La Ravoire**

Philippe Gamen en l'absence de Aurélie Le Meur, vice-présidente chargée de la transition écologique et du développement durable, rappelle la délibération n° 117-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 approuvant la création d'un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable.

Par délibération n° 022-22 C du 3 février 2022, le Conseil communautaire a attribué une aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux. Au titre du dispositif ACTEE II Sequoia, les audits énergétiques sont réalisés par le SDES pour le compte des communes, ces dernières lui ayant délégué leur maîtrise d'ouvrage par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière.

Suite à des modifications de programmation sur la commune de La Ravoire, les audits énergétiques prévus sur les 4 bâtiments communaux sont modifiés ou remplacés comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Le montant de l'aide accordée par Grand Chambéry pour les projets de la commune de La Ravoire au titre de 2022 était initialement de 2 217,20 €. Compte tenu des évolutions de programmation proposées, ce montant sera porté à 2 758,61 €.

Référence dossier	Commune	Bâtiment	Nature étude	Date demande	Coût HT	Financement		
						SDES	Grand Chambéry	Commune
GC2021-012	La Ravoire	Groupe hôtel de ville	STD	9/06/2022	2 990,63 €	1 495,32 €	747,66 €	747,66 €
GC2021-014	La Ravoire	Groupe scolaire du Pré Hibou	STD	9/06/2022	2 990,63 €	1 495,32 €	747,66 €	747,66 €
GC2021-015	La Ravoire	Groupe scolaire du Vallon Fleuri	STD	9/06/2022	2 990,63 €	1 495,32 €	747,66 €	747,66 €
GC2021-016	La Ravoire	Groupe scolaire de La Féjaz	STD	9/06/2022	2 062,50 €	1 031,25 €	515,63 €	515,63 €
TOTAL					11 034,39 €	5 517,21 €	2 758,61 €	2 758,61 €

Pour mémoire, les aides attribuées par délibération n° 022-22 C du 3 février 2022 pour les projets de la commune de La Ravoire étaient les suivantes :

Référence dossier	Commune	Bâtiment	Nature étude	Date demande	Coût HT	Financement		
						SDES	Grand Chambéry	Commune
GC2021-012	La Ravoire	Groupe hôtel de ville	STD	24/11/2021	2 990,63 €	1 495,32 €	747,66 €	747,66 €
GC2021-014	La Ravoire	Groupe scolaire du Pré Hibou	STD	24/11/2021	2 062,50 €	1 031,25 €	515,63 €	515,63 €
GC2021-015	La Ravoire	Gymnase municipal	STD	24/11/2021	1 753,13 €	876,57 €	438,28 €	438,28 €
GC2021-016	La Ravoire	Espace culturel Jean Blanc	STD	24/11/2021	2 062,50 €	1 031,25 €	515,63 €	515,63 €
TOTAL					8 868,76 €	4 434,39 €	2 217,20 €	2 217,20 €

Les autres montants de la délibération n° 022-22 C restent inchangés.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 117-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 approuvant la création d'un fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable,

Vu la délibération n° BS 10-3-2021 du Comité syndical du SDES du 24 novembre 2021 relative aux audits énergétiques des bâtiments communaux et participations financières de 28 communes,

Vu la délibération n° 022-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 attribuant une aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux au titre du fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **accorde** une aide maximale de 2 758,61 € dans le cadre du fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable concernant les projets sur la commune de La Ravoire, conformément au premier tableau ci-dessus,

Article 2 : **précise** que cette aide sera directement versée au SDES qui agit pour le compte de la commune de La Ravoire dans le cadre de conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage valant conventions financières, en remplacement du montant de 2 217,20 € attribué pour les projets sur la commune de La Ravoire par délibération n° 022-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022,

Article 3 : **rappelle** que cette aide sera versée au prorata dans la limite maximale définie ci-dessus, une fois les études réalisées et les participations financières des communes perçues par le SDES,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 113-22 C

Objet de l'acte : RS - Fonds de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable - Modification de l'aide au SDES pour la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux de la commune de La Ravoire

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 13 juillet 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220713-lmc1H27685H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27685H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juillet 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juillet 2022

Publication : jeudi 14 juillet 2022